

NATUREPARIF

Agence régionale pour la nature  
et la biodiversité en Île de France

84 rue de Grenelle

75007 PARIS

## Cahier des charges

### Objet de la consultation :

« CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN PROTOCOLE DE SUIVI DES EFFETS DES PESTICIDES CHIMIQUES SUR LA BIODIVERSITE EN ILE DE FRANCE »

Date limite de la réception des offres :

**Le 22 décembre 2009**

## SOMMAIRE

### **Article 1 - Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

**Article 1-2. Contractant**

**Article 1-3. Forme de la consultation**

**Article 1-4. Conditions de participation**

**Article 1-5. Contenu des offres**

**Article 1-6. Analyse des propositions**

**Article 1-7. Renseignements complémentaires**

### **Article 2 - Description de l'étude**

**Article 2-1. Contexte**

**Article 2-2. Objet de l'étude**

**Article 2-3. Descriptif détaillé de l'étude**

**Article 2-4. Modalités d'exécution de l'étude**

**Article 2-5. Les livrables**

**Article 2-6. Propriété et utilisation des résultats**

### **Article 3 - Engagements des parties**

**Article 3-1. Prix**

**Article 3-2. Délais d'exécution**

**Article 3-3. Modalités de financement**

**Article 1 - Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la conception et la réalisation d'un protocole de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France.

Lieu d'exécution : Région d'Île-de-France

**Article 1-2. Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document ainsi que de ses annexes, **je m'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 240 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation

**Article 1-3. Forme de la consultation**

La consultation est passée conformément à la directive 2004/18/CE, mais n'entre pas dans le champ d'application du Code des marchés publics français.

La consultation entre dans le cadre des exclusions prévues à l'article 7 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. Il s'agit en l'occurrence d'un « marché de services de recherche et de développement entièrement financés par un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs, ou une ou plusieurs entités adjudicatrices, pour autant que ceux-ci n'acquière pas la propriété exclusive des résultats pour leur usage. »

En conclusion, le présent marché n'est pas conclu sous l'empire de l'ordonnance du 6 juin 2005, cependant afin d'obtenir les meilleures offres, NATUREPARIF décide d'engager une consultation auprès de différents laboratoires.

#### **Article 1-4. Conditions de participation**

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité individuelle, soit en qualité de membres d'un groupement.

Les candidats retenus devront se présenter sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée notamment des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude scientifique et notamment de compétences dans les domaines suivants :

- Ecotoxicologie
- Chimie
- Ecologie
- Biologie
- Génétique des populations
- Statistique
- Modélisation

#### **Article 1-5. Contenu des offres**

Les candidats devront transmettre, dans le cadre de la présente consultation, les documents suivants :

- **Le présent document** dûment complété, paraphé, daté et signé conformément aux indications mentionnées.
- **Une lettre de présentation** précisant les noms, prénoms et coordonnées (téléphone, mail, adresse postale) de la personne, interlocutrice unique de NATUREPARIF, appartenant au candidat unique ou au mandataire du groupement candidat.

Seront annexés à cette lettre de présentation les éléments suivants :

1. Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (Annexe 2) ;
  2. Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (Annexe3) ;
  3. Liste des publications de l'équipe envisagée, dans des revues internationales à facteur d'impact dans le domaine concerné par l'étude scientifique présente, sur les dix dernières années ;
  4. Description succincte de la ou des structures candidate(s) et de ses activités.
- **Une fiche méthodologique** (Annexe 1).

## Article 1-6. Analyse des propositions

NATUREPARIF analysera la valeur technique de la proposition ainsi que l'offre financière proposée par les différents candidats de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Valeur technique	70
2- Prix des prestations	30

La valeur technique des propositions sera analysée au regard des éléments suivants :

1. Qualité technique de la proposition
  - Valeur ajoutée de la proposition par rapport au cahier des charges
  - Précision de la réponse aux demandes du cahier des charges
2. Qualité scientifique de la proposition
  - Etat du niveau des connaissances scientifiques sur le sujet de l'étude
  - Valeur ajoutée de la proposition par rapport à l'existant au niveau francilien, français et éventuellement international
3. Qualité de la démarche méthodologique
  - Présentation et justification des méthodes pratiques des modalités d'accès aux terrains, aux sources, aux données (coordination avec les acteurs, etc.)
  - Modalités de constitution, d'archivage, d'accès et de partage des données
4. Impact du projet
  - Utilisation des résultats de l'étude par la communauté scientifique, les entreprises, les administrations et/ou la société au sens large.
5. Gestion du travail
  - Faisabilité de la proposition (plan de travail, réalisme du calendrier, modalité de travail en commun, modalités de gestion des relations coordinateur – équipes, etc.)
  - Modalités de collaboration interdisciplinaire et de gestion des interfaces entre les compétences différentes des équipes
6. Qualité de l'équipe dédiée
  - Compétences scientifiques des équipes (nombre d'articles scientifiques dans des revues internationales à facteur d'impact)
  - Adéquation entre le partenariat entre les équipes et les objectifs scientifiques.

Les offres financières seront évaluées selon la méthode de notation suivante :

$$N = 30 \times (Po / P)$$

N est la note après application de la formule,  
Po est le prix de l'offre la moins disante,  
P est le prix de l'offre analysée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

### **Article 1-7. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur offre, les candidats ou le mandataire en cas de groupement, peuvent contacter Laura MAXIM par téléphone au 06 17 52 27 73, par fax au : 01 75 77 79 01, ou par mail à l'adresse suivante : [laura.maxim@natureparif.fr](mailto:laura.maxim@natureparif.fr)

## **Article 2 - Description de l'étude**

### **Article 2-1. Contexte**

#### 2.1.1 - Contexte général

Née de la volonté de la Région Ile-de France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. L'Agence constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, NATUREPARIF crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation. L'Agence peut commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité et réaliser, ou fait réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences.

#### 2.1.2 - Contexte de l'étude

Afin de renforcer et d'améliorer la capacité d'expertise des acteurs et décideurs franciliens, NATUREPARIF a dans ses missions des activités d'études et de recherches dans le domaine des changements de la biodiversité en Ile-de-France, notamment en relation avec les activités humaines d'importance majeure dans la région.

Aujourd'hui, les principaux éléments constatés sont les suivants :

- de nombreuses références font état d'une perte rapide de la biodiversité, d'une manière générale

- Les substances à risque pour l'environnement, et notamment les pesticides, contribueraient à cette perte de biodiversité
- L'Île-de-France présente des caractéristiques particulières, notamment liées à ses caractéristiques de forte urbanité en son centre, mais aussi à son agriculture intensive sur une partie importante de son territoire
- Ces caractéristiques entraînent une utilisation importante de pesticides, que ce soit en zone agricole ou en zone non agricole (jardiniers, collectivités....)
- Suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto 2018 a pour objectif une réduction de 50% de l'usage des pesticides
- Le Règlement REACH (Regulation on the Registration, Evaluation, and Authorization of CHemicals), en vigueur depuis 2007, vise la connaissance des risques, pour la santé humaine et pour l'environnement, de l'ensemble des substances chimiques commercialisées dans l'Union Européenne. Toutefois, ces mesures sont réalisées en laboratoire uniquement, et des systèmes de suivi des effets des produits chimiques en conditions réelles sont nécessaires pour compléter les évaluations écotoxicologiques réalisées sur des espèces-modèle.

Pour les milieux urbains l'étude pourra se référer aux politiques suivantes :

- La Stratégie Régionale pour la biodiversité, qui dans son plan d'action « ville » prévoit de limiter l'utilisation des pesticides et favoriser les traitements bio.
- La politique régionale de l'eau (2008-2012), qui encourage l'alternative à l'usage des produits phytosanitaires (diagnostic et mise en œuvre de programme de gestion, acquisition de matériels, formation, sensibilisation des agents et du public).

Pour les milieux agricoles, en plus des références à la politique de l'eau et à la stratégie régionale de la biodiversité, l'étude pourra se référer :

- A la politique cadre agri-environnementale 2007-2013, qui vise à réduire l'utilisation des intrants par le développement de systèmes de cultures intégrés.
- Au plan de développement (2009-2013) de l'agriculture biologique Etat-Région qui prévoit de tripler les surfaces en bio en trois ans et de les multiplier par 10 d'ici à 2020.

## **Article 2-2. Objet de l'étude**

La présente étude porte sur la conception et la réalisation par le candidat d'un protocole de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité en Île-de-France et se décline de la manière suivante :

- Phase 1 : Analyse des connaissances existantes sur les effets des pesticides sur la biodiversité
- Phase 2 : Conception d'un protocole permettant le suivi à court, moyen et long terme des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France

La présente étude scientifique portera uniquement sur les milieux terrestres. L'impact des pesticides sera donc étudié en milieu urbain et périurbain, comme dans les milieux agricoles. L'étude des sols et des résidus dans les

sols devra être réalisée et inclure les conséquences sur la persistance des produits et le lessivage dans les eaux d'infiltration.

Bien que les milieux aquatiques ne soient inclus dans l'étude, il est bien évident que milieux terrestres et milieux aquatiques interagissent. Il appartiendra donc au candidat de signaler les convergences méthodologiques entre les travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation (ex. : mesures réalisées par l'Agence de l'Eau notamment) et la construction du protocole qui fait l'objet de la présente consultation.

### **Article 2-3. Descriptif détaillé de l'étude**

L'étude scientifique portant sur la conception et la réalisation par le candidat d'un protocole de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité en Île-de-France devra être réalisée de la manière suivante :

#### *Phase 1 : Analyse des connaissances existantes sur les effets des pesticides sur la biodiversité*

La première partie de l'étude scientifique devra être constituée d'un état de l'art qui comportera un bilan des connaissances sur les effets des pesticides avec notamment un focus sur la biodiversité en Île de France ainsi qu'une synthèse du bilan y compris des lacunes.

Cet état de l'art des connaissances sur les effets des pesticides devra cibler au moins les aspects suivants :

- L'existence de systèmes de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité, dans d'autres régions / pays dans le monde, qui existent ou qui ont existé à un moment donné
- Les protocoles de suivi qui sont utilisés dans le cadre de ces systèmes d'observation
- Les niveaux de la biodiversité qui sont observés dans le cadre de systèmes de suivi existants
- L'ensemble des références scientifiques (publications, rapports...) portant sur les systèmes de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité

Le candidat devra prendre en compte les initiatives déjà conduites dans ce domaine notamment par la DRIAAF, AIRPARIF, le Ministère de l'écologie ou des divers organismes de recherche qui réalisent des suivis de terrain (e.g., Vigie Nature). Celles-ci devront être inventoriées et prises en compte par le candidat dans l'état de l'art qui sera réalisé.

Cette initiative francilienne visant à constituer un système de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité devra être mis en perspective avec les actions menées aux plans national et/ ou européen ainsi que vis-à-vis d'autres plans comparables existant dans d'autres régions, pays...

#### *Phase 2 : Conception d'un protocole permettant le suivi à court, moyen et long terme des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France*

Le protocole devra prendre en considération les facteurs suivants :

- la multiplicité de facteurs qui agissent sur la biodiversité : l'action des pesticides sur la biodiversité a généralement lieu dans un contexte caractérisé par un grand nombre d'autres paramètres. Il faudra

distinguer les effets des pesticides des autres paramètres influant sur la biodiversité. Des indicateurs spécifiques à la relation biodiversité – pesticides seront élaborés. Ces indicateurs devront permettre de distinguer les effets des pesticides sur la biodiversité des effets d'autres facteurs d'influence (e.g., changement climatique, mélanges des pesticides ou des pesticides avec d'autres polluants chimiques, perte et fractionnement d'habitat, urbanisation, évolution des techniques culturales, etc.).

- le suivi de la biodiversité déjà existante en Ile-de-France : le prestataire devra préciser comment il exploitera les données de suivi de la biodiversité francilienne déjà existantes.

Le protocole devra notamment répondre aux interrogations suivantes :

1. Les dernières générations de pesticides se caractérisent par des efficacités d'action élevées à faible dose. Par exemple, l'utilisation récente de certains nouveaux pesticides en enrobage des semences sont mis en cause dans la mortalité des abeilles.
2. L'étude devra donc préciser quelle est la spécificité des effets sur la biodiversité de ces nouveaux types de pesticides ? (ex. : effets sublétaux, effets chroniques, persistance dans les sols, etc.) ;
3. L'étude devra également préciser les pesticides utilisés aujourd'hui en Ile-de-France, quelles sont les classes / les propriétés qui nécessitent un suivi particulier, en raison des particularités liées aux modes d'exposition, en raison de leur dangerosité pour la biodiversité, en raison de leur usage de plus en plus répandu, etc. ?
4. La biodiversité peut être définie à différents niveaux (génétique, spécifique, fonctionnelle, écosystémique, etc.). Le candidat devra justifier le ou les niveaux considérés dans l'étude.
5. Si certaines composantes de la biodiversité sont potentiellement plus sensibles que d'autres à l'action des pesticides, elles seront prises en compte, à titre d'exemples, dans le but d'aboutir à des conclusions plus globalisées.

### **Recommandations :**

Pendant toute la durée de l'étude, NATUREPARIF fera le nécessaire afin de faciliter au candidat la prise de contact auprès des partenaires qui ont une expérience et une compétence reconnue dans le domaine, comme par exemple les collectivités qui se sont engagées dans la démarche « zéro pesticides » (pouvant servir de zones-témoin ?), l'Agence des Espaces Verts, des entreprises telles que Véolia Eau, ou les structures qui travaillent en vue de la réduction de l'usage des pesticides. Ils pourront également bénéficier des recherches développées dans le cadre des Domaines d'Intérêt Majeur régionaux ainsi que d'autres initiatives menées par la Région par exemple en faveur de l'agriculture bio et périurbaine, notamment. Les organismes professionnels tels que les Chambres d'Agriculture, le Groupement des Agriculteurs Bio ou Arvalis pourront être une source riche d'expérience sur le sujet de l'étude.

Une attention particulière pourra être apportée aux réseaux de surveillance déjà existants sur des aspects particuliers de la biodiversité (les organismes nuisibles en agriculture, les intoxications accidentelles d'abeilles réalisés par le Ministère de l'Agriculture et par des structures apicoles, le suivi des intoxications accidentelles de la faune sauvage - aquatique ou terrestre, réalisé par des organismes tel que l'ONEMA ou l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, etc.).

## **Article 2-4. Modalités d'exécution de l'étude**

### 2.4.1 - Pilotage

Un comité de suivi sera constitué afin de suivre l'avancement de l'étude scientifique, émettre des avis sur les diverses étapes de construction du protocole.

Ce comité de suivi, piloté par NATUREPARIF, comprendra des experts issus de la recherche et des représentants des collectivités locales, des administrations, des associations, de l'Agence de l'Eau, de la profession agricole et des entreprises.

### 2.4.2 - Organisation

Une personne référente sera désignée au sein de NATUREPARIF pour suivre le travail réalisé dans le cadre de l'étude.

Un référent principal devra être désigné par le candidat. Ce référent sera responsable des échanges avec NATUREPARIF et sera tenu d'en informer l'ensemble de ses partenaires.

De la même façon, le cas échéant, chacune des structures membres du groupement retenu désignera au sein de sa structure une personne qui sera, le cas échéant, l'interlocuteur privilégié de NATUREPARIF. Les membres du groupement auront la responsabilité de tenir informé le référent principal de l'étude de leurs échanges avec NATUREPARIF.

### 2.4.3 - Réunions

Afin de permettre un suivi optimal de l'étude scientifique par le comité de suivi, le candidat devra prévoir les réunions suivantes :

- Réunion de lancement de l'étude,
- Réunion de suivi tous les 3 mois,
- Réunion de restitution du travail.

Ces réunions permettront notamment au candidat de présenter l'état d'avancement de l'étude. Le comité de suivi, pourra ainsi, le cas échéant, se prononcer et émettre des avis sur la conception et la réalisation du protocole.

Les comptes-rendus de réunion du comité de suivi seront réalisés par le candidat. Les comptes rendus de réunion seront communiqués à NATUREPARIF dans un délai de 20 jours à compter de la tenue des réunions.

## **Article 2-5. Les livrables**

### 2.5.1 - Récapitulatif des livrables

Le candidat devra remettre, en deux exemplaires, à NATUREPARIF l'ensemble des documents à établir durant l'étude :

- Un rapport intermédiaire à la fin de la phase 1, contenant les résultats de l'étude de l'état de l'art,
- Un rapport final à la fin de la mission contenant :
  - Le protocole qui constitue la base méthodologique du système de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France,
  - La description détaillée des travaux effectués pour son développement.

### 2.5.2 - Forme des livrables

L'ensemble des documents sera remis à NATUREPARIF sur support numérique de type CD-ROM aux formats suivants :

- Les pièces écrites seront sous forme de fichiers Word version 7 et Pdf ;
- Les tableaux seront livrés sous forme de fichiers Excel version 7 et Pdf ;
- Les documents de présentation lors des réunions seront sous forme de fichiers PowerPoint exploitables sous Windows (PC) et Pdf et support numérique type CD-ROM.

NATUREPARIF se garde la possibilité de demander au candidat de modifier les livrables s'ils ne conviennent pas.

L'ensemble des documents, établis dans leur version finale et approuvés par NATUREPARIF, seront stockés sur un support numérique de type CD-ROM (aux formats décrits ci-dessus).

### 2.5.3 - Autres modalités

Le candidat transmettra à NATUREPARIF un mois avant chaque réunion du Comité de suivi une note de conjoncture indiquant l'état d'avancement de l'étude de façon à préparer efficacement ces réunions. Le candidat pourra également transmettre toute proposition visant à permettre la poursuite de l'opération dans de meilleures conditions. Un planning devra être arrêté par le prestataire dès le début de la mission et sera ajusté en tenant compte des impératifs de NATUREPARIF.

Le candidat a un devoir de conseil sur la planification de l'ensemble de l'étude scientifique (conseils et approfondissements, mesures de l'avancement, communication et avertissement en cas d'écarts, ajustement, mesures correctives,...).

## **Article 2-6. Propriété et utilisation des résultats**

Pendant la durée de la convention, aucun résultat - même partiel - ne pourra être communiqué à un tiers, public ou privé, sans l'accord préalable de chacune des parties.

Au-delà de la durée de validité de la convention, toute communication ou publication des résultats par l'une des parties devra mentionner le nom des parties. En cas d'opposition d'une des parties, seule la responsabilité de la partie à l'initiative de la communication ou de la publication est engagée.

Chacune des parties disposent de l'intégralité des droits d'usage découlant de la propriété intellectuelle sur les résultats des prestations, s'entendant des livrables de toute nature, pris tant dans la forme que dans le fond, notamment les informations et le savoir-faire contenus dans les livrables.

Chacune des parties se trouvent ainsi investies des droits patrimoniaux découlant du droit d'auteur, des droits du producteur de bases de données et des droits de propriété industrielle attachés, le cas échéant, aux résultats.

Ainsi dans la mesure où les résultats comportent des œuvres protégées par le droit d'auteur, NATUREPARIF dispose des droits suivants :

- le droit de représentation de l'œuvre, c'est-à-dire de la communiquer de manière totale ou partielle au public, et ceci sur tout support et par tout moyen connu ou non encore connu,
- le droit de reproduction de ces œuvres et reproduire les résultats des prestations, c'est à dire les fixer matériellement par tous procédés qui permettent de les communiquer au public d'une manière indirecte, et sur tout support et par tout moyen connu ou non encore connu.

Toute représentation, publication ou reproduction mentionnera les auteurs concernés.

NATUREPARIF peut communiquer à des tiers les résultats des prestations, notamment les dossiers d'études, rapports, données, logiciels, bases de données et renseignements de toute nature provenant de l'exécution du marché.

Au terme de la présente convention, NATUREPARIF pourra également librement modifier ou faire modifier, traduire ou faire traduire les données et documents fournis à l'occasion des prestations, et ceci sur tout support et par tout moyen connu ou non encore connu. NATUREPARIF peut aussi compléter ou faire compléter le contenu des études, afin de tenir compte des évolutions ou modifications du projet.

Les droits visés ci-dessus sont cédés pour toutes les missions et activités actuelles ou futures de NATUREPARIF, pour le monde entier, pour la durée des droits découlant de la propriété intellectuelle afférent à ces prestations, selon la législation en vigueur.

Ils sont cédés sans supplément de prix, leur prix étant inclus dans le prix de la prestation.

La publication ou reproduction des résultats doit en tout état de cause mentionner que l'étude a été financée par NATUREPARIF.

**Article 3 - Engagements des parties**

**Article 3-1. Prix**

L'évaluation de l'ensemble de l'étude scientifique, pour un prix global et forfaitaire, est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Phase		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
1	Analyse des connaissances existantes sur les effets des pesticides sur la biodiversité	.....	.....	.....
2	Conception d'un protocole permettant le suivi à court, moyen et long terme des effets des pesticides sur la biodiversité en Île-de-France	.....	.....	.....
<b>Montant du contrat</b>		.....	.....	.....
<i>Soit en toutes lettres</i> : .....				
.....				

Les prix sont fermes et définitifs.

Les prix sont réputés complets. Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (frais de déplacement, frais de réunion...).

**Article 3-2. Délais d'exécution**

La durée du marché sera de 24 mois à compter de la date de notification du marché. La durée de l'étude se décompose de la manière suivante :

Phases	Durée proposée
<b>Phase 1 :</b> Analyse des connaissances existantes sur les effets des pesticides sur la biodiversité	.....
<b>Phase 2 :</b> Conception d'un protocole permettant le suivi à court, moyen et long terme des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France	.....

### **Article 3-3. Modalités de financement**

Les modalités de versement de la prestation se feront de la manière suivante :

- 30 % du montant à la notification
- 40 % du montant à la remise du rapport intermédiaire (fin phase1)
- Solde à la fin de la mission

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées, par chèque bancaire, dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **Engagement du candidat**

*Fait en un seul original*  
A .....  
Le .....

**Signature du candidat**  
*Porter la mention manuscrite*  
*Lu et approuvé*

### **Acceptation de l'offre par NATUREPARIF**

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A .....  
Le .....

**Signature du représentant de NATUREPARIF  
dûment habilité**

Jean Vincent PLACÉ

## ANNEXE 1 : FICHE METHODOLOGIQUE

**Titre de l'étude** Conception et réalisation d'un protocole de suivi des effets des pesticides sur la biodiversité en Ile-de-France

*Les pages seront numérotées*

### 1. Description de l'étude

#### 1.1 Résumé de la proposition d'étude *(Une demi page maximum)*

Présentation générale du travail proposé.

#### 1.2 Contexte et enjeux de l'étude *(1 à 3 pages maximum)*

Décrire le **contexte** dans lequel se situe l'étude en présentant une analyse des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, politiques, réglementaires ...

Décrire le **contexte et les enjeux scientifiques et/ou naturalistes** dans lequel se situe l'étude en présentant un bref **état des connaissances régional, national et éventuellement international** en incluant les références nécessaires.

Insister sur la valeur ajoutée de l'étude par rapport aux connaissances scientifiques existantes et aux démarches en place au niveau francilien, français et éventuellement international.

#### 1.3 Objectifs de l'étude *(1 page maximum)*

Décrire les **objectifs scientifiques et/ou techniques et/ou naturalistes** de l'étude.

Présenter les **avancées scientifiques et/ou naturalistes et/ou de gestion** attendues.

#### 1.4 Résultats escomptés et retombées attendues *(1 à 2 pages maximum)*

Présenter les **résultats escomptés** en proposant si possible des critères de réussite permettant d'évaluer les résultats en fin d'étude.

Présenter les **retombées et les produits finaux attendus** en précisant :

- la mise en valeur et /ou la communication autour des résultats
- les retombées scientifiques, techniques, naturalistes, économiques, de gestion, pédagogiques...
- utilisation des résultats de l'étude par la communauté scientifique
- utilisation des résultats de l'étude par les entreprises, les administrations et/ou la société au sens large

## 2. Méthodologie proposée (5 pages maximum)

### 2.1. Description des travaux

Préciser :

- la façon la manière dans laquelle la proposition répond au cahier de charges
- la valeur ajoutée de la proposition par rapport au cahier des charges.

### 2.2. Calendrier

Présenter le déroulement de la mission, précisant les objectifs et les méthodes – étape par étape, et le calendrier d'exécution de la mission, comme suit :

Intitulé de l'étape	Objectifs	Méthodes	Echéance
<b>Tranche ferme</b>			
Etape 1			
Etape 2			
Etc.			
<b>Tranche conditionnelle no. 1</b>			
Etape 1			
Etape 2			
Etc.			
<b>Tranche conditionnelle no. 2</b>			
Etape 1			
Etape 2			
Etc.			

### 2.3. Gestion du travail

Décrire la gestion du travail en termes de :

- Modalités de travail en commun des différentes équipes du consortium, modalités de gestion des relations coordinateur – équipes, etc.
- Modalités de collaboration interdisciplinaire et de gestion des interfaces entre les compétences différentes des équipes

### 2.4. Modalités pratiques

Présenter et justifier les modalités pratiques d'accès aux terrains, aux sources, aux données (coordination avec les acteurs, etc.).

Préciser les modalités de constitution, d'archivage, d'accès et de partage des données.

## 3. Qualification de l'équipe candidate

Fournir, pour le **coordinateur de projet** :

- un CV
- des références de réalisations majeures effectives dans le domaine, réalisées ces dix dernières années
- un court résumé de l'expérience passée de coordination de projet / équipe.

Fournir, pour **chacun des membres du consortium candidat** :

- un CV
- sa fonction et ses activités principales dans l'étude, dans le tableau ci-dessous :

Partenaire	Nom	Prénom	Fonction(s)	Responsabilité dans l'étude (2 lignes max)
Coordinateur/responsable				
Membre de l'équipe 1				
Membre de l'équipe 2				
Etc.				

Pointez sur l'adéquation entre le partenariat entre les équipes et les objectifs scientifiques.

## ANNEXE 2

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné .....,  
représentant l'entreprise .....,  
atteste sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Nom et qualité du signataire :

Fait à ....., le .....

Signature

## ANNEXE 3

MISE A JOUR AVRIL 2007

DC4

## MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

LETTRE DE CANDIDATURE ET HABILITATION DU MANDATAIRE  
PAR SES CO-TRAITANTS

DC4

En cas de candidature groupée, remplir une seule lettre de candidature pour le groupement. Elle peut être transmise par voie électronique. Tous les documents du dossier de candidature sont rédigés en français.

## A - Identification de l'acheteur

DC4

Reprendre le contenu de la mention relative à l'identité de l'acheteur figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, indiquer : adresse, téléphone, télécopieur, courriel, le cas échéant, le service en charge de l'exécution du marché

## B - Objet du marché/de l'accord cadre

DC4

Reprendre le contenu de la mention relative à l'objet du marché ou de l'accord cadre qui figure dans l'avis d'appel public à la concurrence

## C - Identification du candidat

DC4

Le candidat déclare faire acte de candidature à la procédure de marché public engagée par l'acheteur désigné à la rubrique A ci-dessus.

Le candidat se présente seul

Indiquer nom ou dénomination, adresse du siège du candidat ou du siège social, téléphone, télécopie, courriel

Indiquer nom ou dénomination et adresse du service qui exécutera la prestation, téléphone, télécopie, courriel

OU

Le candidat se présente en groupement d'entreprises :

Indiquer nom ou dénomination, adresse du mandataire, téléphone, télécopie, courriel

Indiquer nom ou dénomination et adresse du service qui exécutera la prestation, téléphone, télécopie, courriel

conjoint      OU       solidaire

L'ensemble des membres du groupement signe la lettre de candidature et l'offre du groupement

(Tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F. En cas de groupement conjoint, ils précisent dans le tableau le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge)

OU

Les membres du groupement habilite par la présente le mandataire à les représenter. Le mandataire signe :

La candidature et l'offre       l'offre seule

(Le mandataire peut être habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre. Tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F, qui vaudra habilitation pour le mandataire à signer l'offre. Le mandataire signera la rubrique E. En cas de groupement conjoint, le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge est précisé dans le tableau F)

Lettre de candidature:

(indiquer le nom du candidat)

page : 1 / 3

OU

Le mandataire a été habilité par les membres de groupements à les représenter. Le mandataire signe :

La candidature et l'offre     l'offre seule

*(Le mandataire peut être habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre. Le document d'habilitation signé par tous les membres du groupement est transmis avec le DC4. Si le mandataire est habilité à signer l'offre seule, tous les candidats signeront la présente lettre de candidature en remplissant le tableau de la rubrique F. Le mandataire signera la rubrique E. En cas de groupement conjoint, le lot ou les lots dont chacun des membres du groupement a la charge est précisé dans le tableau F)*

**D - Objet de la candidature**

**DC4**

La candidature est présentée :

pour tous les lots de la procédure de passation de marché ou de l'accord cadre

pour le lot ou les lots n°... de la procédure de passation de marché ou de l'accord cadre *(Indiquer l'intitulé du ou des lots ou les numéros des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence dans le tableau ci-après)*

pour le marché global/ pour l'ensemble de l'accord cadre *(cas des marchés non allotis)*

**E - Date et signature du candidat unique ou du mandataire du groupement habilité à signer, au nom du groupement précédée des nom et qualité du signataire.**

**DC4**



## Précisions

Une estimation financière de l'étude a été réalisée et que celle-ci a été évaluée à 150 000 euros. Cependant cette information n'impacte pas sur les critères de sélection des propositions qui comprennent notamment le prix des prestations.

Je vous rappelle que la date limite pour le dépôt du projet est **le 22 décembre 2009**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Laura MAXIM au **06 17 52 27 73** ou par mail à l'adresse suivante : [laura.maxim@natureparif.fr](mailto:laura.maxim@natureparif.fr).